

Procès-verbal du C.A. de l'asbl FVWB

du LUNDI 9 Novembre 2020 à 19H en vidéo-conférence

Président : Van Daele Daniel.

Administrateurs : D. Reterre , P. Schmets, D. Van Bever, F. Vandembenden, T. Biron.

A.M. Habets , E. Davaux.

Responsables cellules : M. Loppe, B. Valentin, C. Didembourg, D. Brozak.

Invités permanents : P. Carlier, R. Gruselin , P. Achten ,M. Hourlay, P. Van Der Vorst.

Organisation et poursuite de la compétition.

- 🚩 Le président fait rapport des différents contacts qu'il a eus avec VB au sujet des modalités pour la reprise du championnat , informations complétées par les 2 autres administrateurs. Le communiqué de presse publié le matin même n'est pas le reflet de la discussion lors du CA de VB et n'a pas été soumis au préalable aux administrateurs .Les 3 administrateurs FVWB ont souligné le caractère inéquitable de la continuation du championnat sans jouer les matchs qui n'ont pas pu être joués . Les membres du CA déplorent le communiqué de la CNR sans avoir l'aval des administrateurs.

Lors de la réunion du 29 octobre, la seule décision prise à l'unanimité était qu'il fallait tout faire pour « jouer au volley » sans aucune autre décision.

Le CA décide d'interpeller VB par rapport à ce communiqué erroné en leur demandant qu'il soit retiré du site au plus vite .

Chacun s'accorde pour dire que cette décision est prématurée et qu'il faudra certainement revoir la position par rapport à la création d'une 4^{ème} série en N3 Dames prévue pour l'année prochaine.

Un report de cette décision sera proposé lors du prochain CA de VB.

Tour de table des représentants des entités pour connaître leur décision par rapport à la poursuite et reprise du championnat. Plusieurs entités n'ont pas encore pris attitude attendant de voir la décision prise par la FVWB. Seul le Luxembourg a communiqué vers ses clubs suite au sondage.

- 🚩 Par rapport au référendum fait au niveau des clubs de la FVWB, les résultats sont clairs.

La proposition A2 recueille 71 % des votes.

« Reprise des compétitions dès que possible, mais sans conséquences pour les montées et descentes (voir avec VB, pas de montants des AOC) »

Le reste étant réparti de la façon suivante : A1 : 7%, B1 : 3 %, B2 : 19%.

Au niveau de la communication et de l'interprétation de ce référendum, on constate la difficulté de faire bouger certains clubs ainsi que de grandes disparités d'avis entre les entraîneurs et les joueurs. A retenir, que l'envoi d'un tel sondage doit être adressé au matricule du club et non plus aux présidents seuls afin d'éviter les problèmes rencontrés au niveau communication entre les différentes personnes au sein d'un club.

<p>Vote pour l'application de la proposition choisie par les clubs pour le niveau 5 (Promotion)</p>

<p>Résultat : 7 OUI 1 Abstention</p>

 Précision donnée concernant l'organisation des Finales Francophones et Nationales des championnats de jeunes.

Les dates prévues initialement sont maintenues et les 2 organisations auront lieu chez nous.

Il est important pour les AOC de prendre en compte cette information afin qu'elles puissent organiser leurs compétitions « jeunes » pour désigner les participants aux finales francophones .

Indemnités de formation.

Un groupe de travail s'est réuni pour faire une proposition concrète afin de se mettre en conformité avec le décret du 3 mai 2019.

Après avoir débattu de la philosophie de ce projet, des précisions sont demandées et des remarques sont faites sur son application. 3 points précis demandant une modification sont mis au vote.

1. Les demandes d'indemnités de formation sont traitées et calculées par la fédération .

<p>Résultat du vote : 8 OUI pour le traitement et le calcul fait par la fédération</p>
--

2. Le montant de l'indemnité de formation est pondéré en fonction du niveau sportif de l'affilié

Prop n° 1 Soit 100% (niveau VB) – 75 % (FVWB) – 50% (plus haut niveau AOC) - 25 % (autres)

Prop n° 2 Soit 100 % - 80 % - 60 % - 40 %

Résultat du vote : 2 votes pour Proposition n° 1

6 votes pour Proposition n° 2 Proposition retenue

3. Le montant est dégressif à partir de la saison sportive où l'affilié atteint l'âge 21 ans.

Prop n° 1 80% à 22 ans 60 % à 23 ans 40 % à 24 ans 20 % à 25 ans

Prop n° 2 85 % 70% 55 % 40 %

Résultat du vote : 7 votes pour Proposition n° 1 Proposition retenue

1 vote pour Proposition n° 2

Un vote final est demandé pour l'approbation du texte final pour l'application du calcul des indemnités de formation. La prochaine AG déterminera la saison (20-21 ou 21-22) pour la mise en application du texte.

Résultat vote : 7 OUI 1 Abstention.

La facturation sera introduite , dès que possible, pour les transferts de mai selon l'ancien système.

Une demande sera faite auprès d'un juriste pour vérifier la régularité de l'application du décret de 2019.

Trésorerie.

P. Schmets commente les tableaux qu'il a transmis concernant l'évolution des charges et produits en date de fin octobre 2020. Sur les factures émises, restent à recevoir à ce jour +/- 60.000 €. Il informe que tous les documents sont encodés, restent à réclamer certaines factures ou a les positionner en factures à recevoir pour obtenir la situation comptable la plus proche de la réalité.

Il confirme la réception de la note de crédit d'Ethias (responsabilité sociétale pour le secteur culturel et sportif lié à la pandémie Covid 19) d'un montant de 39.453,73 € et le fait que le chômage technique applicable au personnel est prolongé jusqu'au 30 mars 2021.)

De plus,

- une situation budgétaire prévisionnelle sera envisagée jusqu'à fin décembre pour aborder la notion d'aide aux clubs, de manière à privilégier un aspect décisionnel au prochain CA
- une candidature dans le cadre MARIBEL social est rentrée au 06/11 pour solliciter la création d'un mi-temps, dossier préparé avec l'aide de Roger Gruselin. Il y aura création de 110 emplois mi-temps pour le fond MARIBEL du secteur socio-culturel CP 329.02, le secteur "associations sportives" aura 3 mi-temps pour les 66 fédérations.
- la fédération a remboursé 28.000 euros aux clubs qui avaient un solde créditeur.

Fixation de l'AG.

Initialement, elle était prévue pour le 19 décembre 2020 mais vu les conditions actuelles, elle ne sera pas réalisable en présentiel à ce moment.

Un report de cette AG est donc proposé et la date fixée pour cette dernière est **le Samedi 23 Janvier 2021**.

Divers.

- P. Achten revient sur l'action « je bouge pour mon club ». Il déplore qu'aucune information n'ait été relayée sur le site de la FVWB pour mettre en avant les bons résultats de certains clubs ainsi que le bon classement final de la FVWB.
- T. Biron demande comment il doit faire pour mettre un point à l'ordre du jour. Le président répond que chaque administrateur peut faire une demande et lui indique la manière de procéder.

Il interpelle pour savoir où en est le dossier pour la qualification des taches du nouveau responsable de la cellule technique.

Sans attendre la réponse à sa question, T. Biron quitte la séance (vidéo-conférence).

Le projet doit être fait par le CA . D. Reterre se charge de continuer le travail entrepris auparavant concernant le profil de fonction afin de le présenter au prochain CA

- E. Davaux informe que le nouveau code des sociétés prévoit que tout ce qui a trait au CA et à l'AG doit se trouver dans les statuts. Il préconise de faire déjà ces modifications pour les présenter à la prochaine AG. Il se charge du dossier préparatoire qui sera présenté lors du prochain CA. La suite du travail sera achevé avec les responsable statuts des AOC dans un groupe de travail.

Il est objecté qu'un groupe de travail doit être mis en place, qu'on a jusque fin 2022 pour adapter les statuts et qu'il ne faut donc pas agir dans la précipitation. De plus, les membres effectifs ont déjà reproché le fait d'avoir des modifications de règlement à chaque AG. P. Achten indique qu'une ébauche a déjà été élaborée avec les présidents des entités.

- Le président s'interroge sur la faisabilité des stages des sélections pour les prochaines vacances. Solution proposée par F. Vandembenden : organiser des stages pour les – de 12 ans car partout autour de nous, on constate le succès pour les organisations d'activités pour cette tranche d'âge. Discussion avec la cellule technique à ce sujet avant prise de décision.

Le président insiste sur la nécessité de répondre à l'enquête transmise par l'AISF vers les clubs et informe de l'avancée du dossier sur le travail associatif qui devrait disparaître au 1^{er} janvier.

- Demande introduite par P. Jans concernant la création d'un nouveau club au sein de AOC du BWBC , les Guibertines et pour lequel il n'a pas reçu de feuille de garde. Il s'interroge aussi sur le passage de joueuses vers ce club.

Après vérification, il s'avère que le secrétariat de l'association a transmis une copie au secrétariat de l'entité qui dans ce cas est le BW et que le passage des affiliés s'est fait par désaffiliation comme prévu dans le ROI.

Prochain CA prévu le Mercredi 25 novembre 2020 .

Fin de réunion à 22H15.

A.M. HABETS

Secrétaire FVWB